REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTÉ- EGALITÉ- FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 09/07/2024 Reçu en préfecture le 09/07/2024 Publié le <u>10/07/24</u> ID : 092-269200648-20240627-DELIB270624_006-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATION N°27062024/006 NOMENCLATURE : Z.1.2

Objet : Approbation du compte de gestion 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-sept juin à dix huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués par voie électronique et individuellement le 21 juin 2024, se sont réunis en Mairie, dans la salle du Conseil Municipal.

<u>Présents</u> : Madame LE JEAN, Madame AWONO, Madame BARBAUT, Monsieur HOUERY, Madame BROUTIN, Madame DURU, Monsieur FORGET, Madame SECONDINI

Représenté : Monsieur DONATH par Madame LE JEAN

Excusés : Madame ABADIE et Monsieur GIRARDET

	1	1	10%	1	
	E^{\prime}		5115		
(Maria Maria	1.6	.23	1.0	TP-	10
V. Standard V.	11	248	26.5		97
	X				91

Résultat du vote :

Nombre de votants : 9

Pour:9

Contre: 0

Abstention: 0

Envoyé en préfecture le 09/07/2024 Reçu en préfecture le 09/07/2024 Publié le <u>10/07/24</u> ID : 092-269200648-20240627-DELIB270624_006-DE

Le Conseil d'Administration,

ENTENDU l'exposé de Madame Lise LE JEAN, Vice Présidente, qui a présenté le Budget de l'Exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état des actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-31,

VU le compte de gestion pour l'exercice 2023,

CONSIDERANT s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Article 2 : STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2023.

Article 3 : DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'Exercice 2023, par le Comptable Public présente les mêmes résultats que le Compte Administratif de l'Ordonnateur.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Président,

Patrick DONATH